

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1799

10 juillet 2014

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	86312	Niam V Luxembourg S.à r.l.	86306
bebo TechLeg S.A.	86313	Norama Fund	86307
Carlitt Finance	86308	Office and Events PI@nner, S. à r.l.	86309
Chatworks S.à r.l.	86318	Office and Events PI@nner, S. à r.l.	86311
Cistelis S.A. SPF	86310	Office and Events PI@nner, S. à r.l.	86311
CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l.	86331	Office and Events PI@nner, S. à r.l.	86312
CREI Investment S.à r.l.	86336	Online-Car	86313
Daranath Luxury Cars S.A.	86314	Oppidum	86336
DataCenterEnergie S.A. (DCE)	86311	Organaen	86336
DMS Offshore Investment Services (Europe) Sàrl	86335	Otto Invest & Finance S.A.	86351
DNR (Luxembourg) Holding S.A.	86323	Overwin S.à r.l.	86336
LDV Management II Meigerhorn S.C.A.	86312	Pacific Mezz Investco S.à r.l.	86351
MP3 Holdings S.à r.l.	86306	Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l.	86308
MPT Fiduciary Assets S.à r.l.	86306	Realtor Sàrl	86310
Nakré S.A.	86312	Restaurant Intermezzo S.à r.l.	86310
Navistar Luxembourg Intellectual Property Company	86306	Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial	86310
NBG International Funds SICAV	86308	Roses Finco S.à r.l.	86318
NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l.	86307	Sealing Technologies S.à r.l.	86307
NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l.	86307	Seattle S.à r.l.	86308
NECIL New Economy Investments Luxembourg Holding S.A.	86309	Sensata Management Company S.A.	86309
NECIL New Economy Investments Luxembourg Holding S.A.	86309	SNI Luxembourg S.à r.l.	86313
		SWM Luxembourg	86352
		Tank International Lux S. à r.l.	86317
		T.C. Luxembourg S.à r.l.	86311
		Zeus Capital SICAV	86352

Navistar Luxembourg Intellectual Property Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.185.

Les comptes annuels au 31.10.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 Mai 2014.

Référence de publication: 2014063601/10.

(140073796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 113.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP3 Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063588/11.

(140073563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

MPT Fiduciary Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MPT Fiduciary Assets S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063586/11.

(140073631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Niam V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.197.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2014:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant de catégorie B avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Ian Kent, démissionnaire).

- Nomination de Mme Kathryn O'Sullivan, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 28 juin 1963 à San Jose, CA, Etats-Unis, en qualité de gérant de catégorie B avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Simon Barnes, démissionnaire)

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Erik Rydström, gérant de catégorie A;
- M. Anders Lundqvist, gérant de catégorie A;
- M. Frits Carlsen, gérant de catégorie B; et
- Mme Kathryn O'Sullivan, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064378/22.

(140075342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 164.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 mai 2014.

Référence de publication: 2014063604/10.

(140074021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 164.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063603/10.

(140073682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 171.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014063597/12.

(140074257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Sealing Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 172.613.

L'adresse professionnelle de M. Simon Barnes, gérant de la Société est désormais au 15, Jean - Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 mai 2014:

- Nomination de M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mme Deniz Erkus, démissionnaire).

- Nomination de M. Sanjeev Jewootah, résidant professionnellement au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side, Maurice en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. Frits Carlsen, gérant
- M. Sanjeev Jewootah, gérant

Pour mention aux fin de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064503/22.

(140075277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Carlitt Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 37.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064052/9.

(140075115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

NBG International Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063605/10.

(140073799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pacific Mezz (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 103.618.

Les comptes annuels au 31 mars 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014063640/11.

(140074117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Seattle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.633.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel RAFFOUL de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Véronique MARTY, née le 30 mars 1977 à Nancy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Véronique MARTY, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Seattle S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014064504/24.

(140074466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Office and Events Pl@nner, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 145.427.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
LUXEMBOURG, le 30/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014063614/10.

(140073607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

NECIL New Economy Investments Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 73.333.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Necil New Economy Investments Luxembourg Holding S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014063606/12.

(140073753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

NECIL New Economy Investments Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 73.333.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Necil New Economy Investments Luxembourg Holding S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014063607/12.

(140073772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 114.569.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 6 mai 2014

En date du 6 mai 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Ailbhe Jennings de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Aurélien Vasseur, né le 8 janvier 1976 à Séclin, France, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une période de six ans.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Sean Doherty,
- Mr. Paul Edgerley
- M. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064505/20.

(140075208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Realtor Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 33, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 159.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014064486/9.
(140074362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Restaurant Intermezzo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 115.315.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014064487/9.
(140074346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Cistelis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.238.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale en date du 24 janvier 2014 que:

- La démission de Monsieur Dan EPPS de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Georges GREDT, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1966, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg est nommé à la fonction d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2014064890/17.
(140076347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Rodelux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.384.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
2. La cooptation de Madame Katia CAMBON a été ratifiée et elle a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et de M. Sébastien ANDRE, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 8 mai 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour RODELUX S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014064492/19.
(140075101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

T.C. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063727/9.

(140074061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Office and Events PI@nner, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.427.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 30/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014063616/10.

(140073609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Office and Events PI@nner, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.427.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 30/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014063615/10.

(140073608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

DataCenterEnergie S.A. (DCE), Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 140.229.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2014, la société BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est nommée réviser d'entreprises pour l'exercice 2014.

Monsieur Paul Konsbruck, demeurant à L-1932 Luxembourg, 31, rue Auguste Letellier est nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jeannot Berg, démissionnaire.

Monsieur Serge Streitz, demeurant à 50, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Emile Kieffer, démissionnaire.

Les mandats des membres du Conseil d'Administration sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019:

- M. Paul Konsbruck, administrateur,
- M. Roger Lampach, administrateur,
- M. Marc Reiffers, administrateur,
- M. Serge Streitz, administrateur,
- M. Edouard Wangen, administrateur,
- M. Paul Weis, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014064911/25.

(140075657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Nakré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.383.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064370/9.

(140075224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

LDV Management II Meighorn S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.978.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064308/9.

(140074578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Office and Events PI@nner, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 41, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.427.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 30/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014063617/10.

(140073610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 14. März 2014

Am 14. März 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Abberufung von Herrn Osman Saritaria als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Abberufung von Herrn Bernhard Berg als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;
- Ernennung von Herrn Cyril Amos Schelling, geboren am 20. Mai 1980 in St. Quentin, Frankreich, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;
- Ernennung von Herrn Dr. Matthias Eder, geboren am 30. November 1976 in Würzburg, Deutschland, geschäftsansässig in 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit;

Infolge der vorliegenden Beschlüsse wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Dr. Matthias Eder,
- Frau Irmgard Linker; und
- Herr Cyril Amos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Mai 2014.

IVG Institutional Funds GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2014064686/26.

(140074742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Online-Car, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 103.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063618/10.

(140073738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SNI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.326.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 27 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SNI Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063708/14.

(140073547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

bebo TechLeg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.155.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014

L'assemblée a pris à l'unanimité, et après délibération, les résolutions suivantes:

Résolution 1

Sont nommés administrateurs de la société:

Monsieur BERNARD Frank, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch

Monsieur BAER Claude, demeurant à L-4330 ESCH-SUR-ALZETTE, 6, avenue des Terres Rouges

Monsieur BERNARD David, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch

Madame BERNARD Lynn, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch

Résolution 2

La société EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., établie et ayant son siège social à 66, rue de Gasperich à L-1617 LUXEMBOURG est nommée commissaire aux comptes.

Résolution 3

Monsieur BERNARD Frank, demeurant à L-4440 SOLEUVRE, 125 A, rue d'Esch est confirmé comme administrateur-délégué.

Résolution 4

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prennent fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020

Il résulte des nominations que Madame BERNARD-BOSS Edith n'est plus membre du conseil d'administration.

Soleuvre, le 30 avril 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014064734/28.

(140075746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Daranath Luxury Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 186.744.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le dix-huit avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois «FIVE STAR INVEST S.A.», établie et ayant son siège social à L-1858 Luxembourg, 57, rue du Kirchberg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2218 du 20 septembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 162.344, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors,

ici représentée par son administrateur unique, ayant tous pouvoirs pour engager la prédite société par sa signature individuelle, à savoir,

Monsieur Davide CASTELLANO, éducateur social spécialisé, né le 31 mars 1976 à Canicatti (Italie), demeurant à L-2441 Luxembourg, 359 A, rue de Rollingergrund,

La comparante, représentée comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DARANATH LUXURY CARS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités commerciales, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (EUR 310,00) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,00), pour porter le capital social de son montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,00), le cas échéant par la création et l'émission de quatre-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) actions d'une valeur de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte constitutif de la société, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles, à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles. Il est plus particulièrement autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires anciens lors de l'émission des actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, en respectant les conditions et les exigences prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsque la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration pourra être limité à un seul membre.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'Article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou la signature de deux membres du conseil d'administration, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 10 heures et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Ensuite, la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire à toutes les actions.

Le capital souscrit a été entièrement libéré en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant constate que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Avertissement

L'attention de la comparante a été expressément attirée par le notaire instrumentant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations et/ou agréments requis afin d'exercer les activités telles que décrites à l'Article 4 des présents statuts.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant-même, la comparante, préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique de la société: Monsieur Davide CASTELLANO, préqualifié.

Conformément à l'article 9 des statuts, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

3) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire, «NORDOCOM S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.862.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-neuf.

4) Le siège social est établi à L-1858 Luxembourg, 57, rue de Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. CASTELLANO, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: LAC/2014/18958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014064110/196.

(140074551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Tank International Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.432.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Tank International Lux S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2014063729/14.

(140073585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Roses Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.359.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2013.

L'associé unique de la Société;

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 décembre 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante : 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Roses Finco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014064476/20.

(140074735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Chatworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 186.743.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

ChatWork Inc., a company incorporated under the laws of Japan, with registered office in 2-21-8, Uchihonmachi, Suita, Osaka (Japan),

hereby represented by Peggy Simon, employee privée, professionally residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy dated February 25, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing company, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose:

- All activities related to internet advertising, various information providing services and mail-order sales,
- Research related to information processing, business development and any related consulting,
- System planning, creation, development and sales related to information processing machinery and information transmission machinery,
- Research, development and sales of hardware and software related to information processing,
- Creation of websites,
- Planning, creation and sales of audiovisual software and publications,
- Acquisition, transfer, planning, development, licensing and management of intellectual property such as copyrights, neighbouring rights, trademark rights and design rights,
- Planning, designing and creation related to advertising,
- Training and consulting for executives, managers and employees of companies.

The corporation shall also have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “CHATWORKS S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at FORTY THOUSAND EURO (€ 40.000.-), represented by one thousand (1.000) shares of FORTY EURO (€ 40.-) each, all entirely paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Paying up of the share capital

The shares have been fully paid up in cash by ChatWork Inc., prenamed, so that the amount of FORTY THOUSAND EURO (€ 40.000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2014.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Is appointed as manager of the company for an unlimited period:

Mr. Nariaki HATTA, born in Tokyo (Japan), on the 22nd of March 1974, professionally residing in L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the sole signature of the manager.

3.- The registered office is established in L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

ChatWork Inc., une société de droit japonais, ayant son siège social à 2-21-8, Uchihonmachi, Suita, Osaka (Japon), ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration datée du 25 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet

- Toutes activités liées à la publicité sur Internet, divers services de fourniture d'information et de vente par correspondance,
- La recherche en matière de traitement de l'information, de développement d'affaires et de consultance y relative,
- La planification de systèmes, la création, le développement et les ventes liées machines de traitement de l'information et aux machines de transmission de l'information,
- La recherche, le développement et la vente de matériel et de logiciels liés au traitement de l'information,
- Création de sites web,
- La planification, la création et la vente de logiciels audiovisuels et de publications,
- Acquisition, transfert, planification, développement, mise sous licences et la gestion de propriétés intellectuelles tels que droits d'auteur, droits voisins, droits de marque et droits de conception,
- La planification, la conception et la création liés à la publicité,
- Formation et conseil pour les cadres, les directeurs et les employés des entreprises.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son porte-feuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «CHATWORKS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (€ 40.-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Libération du capital social

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par ChatWork Inc., préqualifiée, par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Décisions de l'associé unique

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nariaki HATTA, né à Tokyo (Japon), le 22 mars 1974, ayant son adresse professionnelle à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 10, Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2014. Relation: ECH/2014/849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014064067/269.

(140074553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

DNR (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.284.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

en assemblée générale extraordinaire, l'actionnaire unique de la Société (telle que définie ci-après), savoir la société anonyme constituée et existant sous les lois d'Italie "Fiduciaria Biennebi S.p.A", établie et ayant son siège social à I-20121 Milan, Via S.Pietro all'Orto 22, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Milan, code fiscal et numéro d'inscription 01694290154 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) MI - 846257 (l'"Assemblée"),

en sa prédite qualité d'actionnaire unique de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "DNR (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51284 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 424 du 1^{er} septembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 février 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 663 du 26 mars 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de vingt et un mille deux cent cinquante euros (21.250,- EUR) pour le ramener de son montant actuel trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à dix mille euros (10.000,- EUR), par l'annulation de huit cent cinquante (850) actions émises par la Société DNR (Luxembourg) Holding S.A. et sans remboursement aux actionnaires, conformément aux dispositions visées à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le solde de vingt et un mille deux cent cinquante euros (21.250,- EUR) étant affecté à une réserve disponible et librement distribuable;
2. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
3. Détermination du siège social à I-20124 Milan, Via Vittor Pisani, 16;
4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050;
5. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;
6. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
7. Approbation d'une situation comptable intérimaire;
8. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.
9. Nomination, en conformité avec la législation italienne, pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission, d'un ou plusieurs nouveaux gérants;
10. Délégation de pouvoirs;
11. Radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan;
12. Soumission des décisions proposées sous les points 2 à 11 de l'ordre du jour à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan;
13. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de vingt et un mille deux-cent cinquante euros (21.250,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille deux-cent cinquante euros (31.250,- EUR) à dix mille euros (10.000,- EUR), par l'annulation de huit cent cinquante (850) actions émises par la Société à hauteur de vingt et un mille deux-cent cinquante euros (21.250,- EUR) et sans remboursement aux actionnaires, conformément aux dispositions visées à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le solde de de vingt et un mille deux-cent cinquante euros (21.250,- EUR) étant affecté à une réserve disponible et librement distribuable.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

- d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20124 Milan, Via Vittor Pisani, 16, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que, dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise par l'associé unique.

Elle constate également:

- que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società à responsabilità limitata" de droit italien;
- de changer le nom de la Société de "DNR (Luxembourg) HOLDING S.A." en " DNR Holding S.r.l.";
- de confirmer le capital social de dix mille euros (10.000,- EUR), représenté par une part (quota) de dix mille euros (10.000,- EUR) à attribuer à l'associé unique;
- de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050; et
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne et de leur donner la teneur suivante, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO DI SOCIETA' A RESPONSABILITA' LIMITATA

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata

1. Denominazione.

1. La società è denominata:
"«DNR Holding S.r.l.»".

2. Oggetto.

2. La società ha per oggetto:
l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione e la gestione di beni immobili in genere, civili, industriali, rustici ed urbani;
- l'assunzione e gestione di partecipazioni in altre società aventi oggetto analogo o affine a quello sociale.

La società può in ogni caso compiere tutti gli atti e tutte le operazioni contrattuali, commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dagli amministratori per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma nei confronti del pubblico, nonché delle altre attività riservate di cui al D.Lgs. 1 settembre 1993 n. 385 e al D.Lgs. 24 febbraio 1998 n. 58.

Il tutto previa sussistenza dei requisiti eventualmente necessari e il conseguimento delle autorizzazioni eventualmente del pari necessarie per l'esercizio di una o di parte o di tutte le attività sopraindicate.

3. Sede.

3. La società ha sede in Milano.

La Società potrà istituire altrove sedi secondarie, succursali, direzioni, uffici, agenzie e rappresentanze e sopprimerle.

4. Durata.

4. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050.

Capitale - Risorse Finanziarie - Circolazione Partecipazioni

5. Capitale e altre risorse finanziarie.

- 5.1 Il capitale sociale è di euro 10.000,00.
- 5.2 Possono essere conferiti alla società tutti gli elementi dell'attivo suscettibili di valutazione economica, ed in particolare beni in natura, crediti, prestazioni d'opera o di servizi a favore della società stessa.

Salvo il caso di cui all'articolo 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 c.c..

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo c.c., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

5.3 La società potrà acquisire dai soci versamenti (con o senza obbligo di rimborso) e finanziamenti (sia a titolo oneroso sia a titolo gratuito), nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

5.4 E' attribuita alla competenza dei soci l'emissione dei titoli di debito di cui all'articolo 2483 c.c..

6. Domiciliazione.

6. Il domicilio, eventualmente completo di numero di telefax e indirizzo di posta elettronica, dei soci, degli amministratori, dell'organo di controllo o del revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dai libri sociali.

7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi.

7.1 Le partecipazioni sono liberamente trasferibili.

Recesso

8. Recesso.

8.1 Il diritto di recesso spetta in tutti i casi previsti dalla legge.

8.2 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera inviata con raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro 30 giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

L'organo amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 30 giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

Dell'avvenuto esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

8.3 Per la valutazione e la liquidazione della partecipazione del socio recedente si applicano le disposizioni di legge.

Decisioni dei soci e assemblee

9. Decisioni dei soci.

9.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

10. Diritto di voto.

10.1 Hanno diritto di voto i soci iscritti nel libro dei soci.

10.2 Il voto compete a ciascun socio in misura proporzionale alla sua partecipazione.

11. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto.

11.1 Salvo quanto previsto al primo comma del successivo articolo, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

11.2 La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari formalità, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da una maggioranza pari a quella infra prevista.

Il procedimento deve concludersi entro 30 giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione proposta.

11.3 Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

12. Assemblea.

12.1 Nei casi previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentino almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.

12.2 L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dall'organo di controllo, se nominato, o anche da un socio.

12.3 L'Assemblea viene convocata mediante avviso comunicato agli aventi diritto almeno otto giorni prima e ricevuto dagli stessi almeno cinque giorni prima dell'adunanza, al domicilio risultante dai libri sociali, con raccomandata o con fax o con avviso di posta elettronica o con altri mezzi e comunque con modalità che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento.

Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e l'organo di controllo, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno. Se gli amministratori o l'organo di controllo, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

13. Svolgimento dell'assemblea.

13.1 L'assemblea è presieduta dalla persona designata dagli intervenuti.

13.2 Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

13.3 L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, tele collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:

- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

In tutti i luoghi telecollegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

14. Deleghe.

14.1 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare anche da soggetto non socio per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. Nella delega deve essere specificato il nome del rappresentante con l'indicazione di eventuali facoltà e limiti di subdelega.

14.2 E' ammessa anche una delega a valere per più assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

15. Quorum costitutivi e deliberativi.

15.1 Le decisioni e le delibere dei soci sono assunte con il voto favorevole di una maggioranza che rappresenti almeno la metà del capitale sociale.

15.2 Per introdurre, modificare o sopprimere i diritti attribuiti ai singoli soci ai sensi del terzo comma dell'articolo 2468 c.c., è necessario il consenso di tutti i soci.

15.3 L'introduzione e la soppressione di clausole compromissorie devono essere approvate con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti possono, entro i successivi novanta giorni, esercitare il diritto di recesso.

15.4 Restano comunque salve le disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche inderogabili maggioranze.

Organo amministrativo

16. Amministratori.

16.1 La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci in sede della nomina:

- da un amministratore unico;
- da un consiglio di amministrazione formato da due a cinque componenti, secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina;
- da due a cinque amministratori con poteri congiunti o disgiunti, secondo quanto determinato al momento della nomina.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

16.2 Gli amministratori possono essere anche non soci.

16.3 Non si applica agli amministratori il divieto di concorrenza di cui all'articolo 2390 c.c..

17. Durata della carica, revoca, cessazione degli amministratori.

17.1 Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina.

17.2 Gli amministratori sono rieleggibili.

17.3 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, salvo quanto previsto al successivo comma, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla successiva assemblea.

Se per qualsiasi causa viene meno la metà dei consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, decade l'intero consiglio di amministrazione. L'organo di controllo, se nominato, oppure - in caso contrario - gli altri consiglieri devono, entro 30 giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo organo amministrativo; nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

17.4 Nel caso di nomina di più amministratori, che non costituiscono un consiglio, qualora, per qualsiasi causa, venga a cessare un solo amministratore, decadono tutti gli amministratori. Gli altri amministratori devono, entro 30 giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo. Nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

18. Consiglio di amministrazione.

18.1 Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi componenti un presidente.

18.2 Le decisioni del consiglio di amministrazione, salvo quanto infra previsto, possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto con le stesse modalità previste per le adunanze dei soci.

18.3 In caso di richiesta di un amministratore, il consiglio di amministrazione deve deliberare in adunanza collegiale.

18.4 In questo caso il presidente convoca il consiglio di amministrazione, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede affinché tutti gli amministratori siano adeguatamente informati sulle materie da trattare.

18.5 La convocazione avviene mediante avviso spedito con raccomandata, fax o messaggio di posta elettronica, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.

18.6 Il consiglio si raduna presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia, o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea o in Svizzera.

18.7 Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per teleconferenza, con le stesse modalità previste per l'assemblea.

18.8 Per la validità delle decisioni del consiglio di amministrazione si richiede la maggioranza assoluta dei voti degli amministratori in carica.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi componenti in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti degli amministratori in carica.

19. Poteri dell'organo amministrativo.

19.1 L'organo amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società.

In sede di nomina possono tuttavia essere indicati limiti ai poteri degli amministratori.

Sono inoltre attribuite all'Organo Amministrativo le competenze di cui agli artt. 2505 secondo comma, 2505 bis secondo comma e 2506 ter ultimo comma c.c..

19.2 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, questo può delegare tutti o parte dei suoi poteri ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi componenti, ovvero ad uno o più dei suoi componenti, anche disgiuntamente. In questo caso si applicano le disposizioni contenute nei commi terzo, quinto e sesto dell'articolo 2381 c.c.. Non possono essere delegate le attribuzioni indicate nell'articolo 2475, comma quinto c.c..

Qualora l'amministrazione sia affidata disgiuntamente a più amministratori, in caso di opposizione di un amministratore all'operazione che un altro intende compiere, competenti a decidere sono i soci.

20. Rappresentanza.

20.1 L'amministratore unico ha la rappresentanza della società.

20.2 In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati.

20.3 Nel caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza della società spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

20.4 Possono essere nominati institori e/o procuratori per determinati atti o categorie di atti.

20.5 La rappresentanza della società in liquidazione spetta al liquidatore o al presidente del collegio dei liquidatori e agli eventuali altri componenti il collegio di liquidazione con le modalità e i limiti stabiliti in sede di nomina.

21. Compensi degli amministratori.

21.1 Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

21.2 I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.

21.3 In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dall'assemblea.

Controllo e revisione legale dei conti

22. Controllo e revisione legale dei conti.

22.1 La società può nominare un organo di controllo e/o un revisore.

22.2 Nei casi previsti dal secondo e terzo comma dell'articolo 2477 c.c., la nomina dell'organo di controllo o del revisore è obbligatoria.

22.3 L'organo di controllo della società può essere costituito dal sindaco unico o dal collegio sindacale.

22.4 Il collegio sindacale si compone di tre membri effettivi e di due supplenti. Il presidente del collegio sindacale è nominato dai soci, in occasione della nomina dello stesso collegio. Le riunioni del collegio sindacale possono tenersi anche con mezzi di telecomunicazione con le stesse modalità previste per l'assemblea.

22.5 L'organo di controllo ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403 -bis c.c. e, qualora non sia stato nominato il soggetto incaricato di effettuare la revisione legale dei conti, esercita la revisione legale dei conti sulla società.

22.6 Il revisore può essere o un revisore legale dei conti o una società di revisione legale.

22.7 Sia ai casi di nomina facoltativa sia ai casi di nomina obbligatoria si applicano le disposizioni previste dall'art. 2477 c.c. e, in quanto compatibili, quelle in materia di s.p.a..

Bilancio e utili

23. Bilancio e utili.

23.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.

23.2 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

23.3 Il bilancio dovrà essere presentato ai soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, salva la possibilità di un maggior termine, nei limiti ed alle condizioni previste dal secondo comma dell'articolo 2364 c.c..

Scioglimento e liquidazione

24. Scioglimento e liquidazione.

24.1 La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

24.2 In tutte le ipotesi di scioglimento, l'organo amministrativo deve effettuare gli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge nel termine di 30 giorni dal loro verificarsi.

24.3 L'assemblea, se del caso convocata dall'organo amministrativo, nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri e disciplinando i criteri della liquidazione secondo quanto previsto dall'art. 2487 c.c..

Libro soci.

25. Libro Soci.

25.1 La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il trasferimento delle partecipazioni e la costituzione di diritti reali sulle medesime hanno effetto di fronte alla società dal momento dell'iscrizione nel libro dei soci, da eseguirsi a cura degli amministratori a seguito del deposito nel Registro delle Imprese ai sensi di legge.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Disposizioni applicabili

26. Disposizioni applicabili.

26.1 Per tutto quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme previste dal codice civile per le società a responsabilità limitata e, qualora nulla le stesse prevedano, a quelle dettate per le società per azioni.

Clausola arbitrale

27. Clausola Arbitrale.

27.1 Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, dovrà essere risolta da un arbitro nominato dal Presidente della Camera Arbitrale del luogo nel quale ha sede la società, il quale dovrà provvedere alla nomina entro 30 (trenta) giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta, dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società.

La sede dell'arbitrato sarà presso il domicilio dell'arbitro.

L'arbitro dovrà decidere entro novanta giorni dalla nomina. L'arbitro deciderà in via rituale secondo diritto.

Resta fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e determinazioni dell'arbitro vincoleranno le parti.

L'arbitro determinerà come ripartire le spese dell'arbitrato tra le parti.

All'arbitro sono altresì devolute le controversie attinenti la validità delle delibere assembleari; in tal caso giudicherà secondo diritto e potrà disporre, anche con ordinanza non reclamabile, la sospensione dell'efficacia della delibera stessa.

Sono soggette alla disciplina sopra prevista anche le controversie promosse da amministratori, liquidatori e organo di controllo ovvero quelle promosse nei loro confronti, che abbiano a oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale.

La soppressione della presente clausola compromissoria deve essere approvata con delibera dei soci con la maggioranza di almeno i due terzi del capitale sociale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

L'Assemblée décide d'approuver la situation comptable au 18 avril 2014 de la Société (la "Situation Comptable") telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction et soumise à l'Assemblée avant le transfert du siège social de la Société; cette Situation Comptable étant à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil.

Une copie de la Situation Comptable, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, pour une durée indéterminée, sauf révocation ou démission, un conseil de gérance, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts italiens.

Ledit conseil de gérance se composera comme suit:

Madame Claudia RONCORONI, née le 11 avril 1956, à Milan, (Italie) code fiscal italien: RNCCLD56D51F205L, de nationalité italienne, demeurant à Milan, Corso di Porta Nuova n°10 (Italie);

Septième résolution

L'Assemblée décide de conférer à Madame Claudia RONCORONI, prénommée, tous pouvoirs en vue d'accomplir individuellement, avec pouvoir de substitution, toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Madame Claudia RONCORONI, prénommée, est autorisée, avec pouvoir de substitution, à entreprendre toute procédure nécessaire, et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la Société en tant que société de droit italien et, d'autre part, la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de conférer tout pouvoir au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la Société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à l'ancien siège social au Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

Le premier exercice social de la Société en Italie se terminera le 31 décembre 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance et ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19276. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064117/423.

(140075117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.831.326,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 2010 under number 684.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, acting as replacement of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated January 10, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 6, 2014, under number 595.

THERE APPEARED:

CII, Luxembourg Branch, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.285, being the Luxembourg branch of CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (the Sole Shareholder),

duly represented by Peggy Simon, private employee, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred twenty one thousand one hundred and eighteen United States Dollars (USD 1,921,118) so as to bring it from its current amount of eight million nine hundred ten thousand two hundred and eight United States Dollars (USD 8,910,208) to the amount of ten million eight hundred thirty-one thousand three hundred twenty six United States Dollars (USD 10,831,326) by way of the issuance of one million nine hundred twenty one thousand one hundred and eighteen (1,921,118) new mandatory redeemable preferred shares (MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in kind and in cash;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred twenty one thousand one hundred and eighteen United States Dollars (USD 1,921,118) so as to bring it from its current amount of eight million nine hundred ten thousand two hundred and eight United States Dollars (USD 8,910,208) to the amount of ten million eight hundred thirty-one thousand three hundred twenty six United States Dollars (USD 10,831,326) by way of the issuance of one million nine hundred twenty one thousand one hundred and eighteen (1,921,118) MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one million nine hundred twenty one thousand one hundred and eighteen (1,921,118) new MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of:

(i) a contribution in cash in an amount of one hundred and seventy million four hundred sixty-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 170,465,700) (the Contribution in Cash); and

(ii) a contribution in kind of a receivable (the Receivable) in an amount of twenty-one million six hundred and forty six thousand eighty nine United States Dollars (USD 21,646,089) (the Contribution in Kind).

The Contribution in Cash and the Contribution in Kind together equals an aggregate amount of one hundred ninety-two millions one hundred eleven thousand seven hundred eighty-nine United States Dollars (USD 192,111,789) (the Contribution).

The Contribution shall be allocated as follows:

(i) one million nine hundred twenty-one thousand one hundred and eighteen United States Dollars (USD 1,921,118) to the share capital account of the Company in exchange of the issuance of MRPS; and

(ii) one hundred ninety million one hundred ninety thousand six hundred seventy-one United States Dollars (USD 190,190,671) to the premium reserve account attached to the MRPS of the Company.

The amount of one hundred and seventy million four hundred sixty-five thousand seven hundred United States Dollars (USD 170,465,700) (being the Contribution in Cash) is at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The valuation of the Contribution in Kind is evidenced by inter alia a valuation certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states, in essence, that:

“- CII, Luxembourg Branch is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on all the information provided to CII, Luxembourg Branch, the Receivable contributed to the Company is valued at least at twenty-one million six hundred and forty six thousand eighty nine United States Dollars (USD 21,646,089);

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by CII, Luxembourg Branch to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by CII, Luxembourg Branch and upon the contribution of the Receivable by CII, Luxembourg Branch to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at ten million eight hundred thirty-one thousand three hundred twenty six United States Dollars (USD 10,831,326) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and ten millions eight hundred six thousand three hundred and twenty-six (10,806,326) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a Share and collectively as the Shares.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour d'avril,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association le 31 mars 2010, numéro 684.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, daté du 10 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2014, numéro 595.

A COMPARU:

CII, Luxembourg Branch, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.285, qui est la succursale luxembourgeoise de CPPIB Credit Investments Inc., une société régie par le droit canadien, dont le siège social se situe au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, et immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 707726-2 (l'Associé Unique),

représentée par Peggy Simon, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de un million neuf cent vingt-et-un mille cent dix-huit dollars américains (USD 1.921.118) afin de le porter de son montant actuel huit millions neuf cent dix mille deux cent huit dollars américains (USD 8.910.208) au montant de dix millions huit cent trente-et-un mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 10.831.326) par l'émission de un millions neuf cent vingt-et-un mille cent dix-huit (1.921.118) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par un apport en nature et en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de un million neuf cent vingt-et-un mille cent dix-huit dollars américains (USD 1.921.118) afin de le porter de son montant actuel huit millions neuf cent dix mille deux cent huit dollars américains (USD 8.910.208) au montant de dix millions huit cent trente-et-un mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 10.831.326) par l'émission de un million neuf cent vingt-et-un mille cent dix-huit (1.921.118) PSPOR, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de, l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million neuf cent vingt-et-un mille cent dix-huit (1.921.118) nouvelles PSPOR, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par le biais de:

(i) un apport en numéraire d'un montant de cent soixante-dix millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent dollars américains (USD 170.465.700) (l'Apport en Numéraire); et

(ii) un apport en nature d'une créance (la Créance) d'un montant de vingt-et-un millions six cent quarante-six mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 21.646.089) (l'Apport en Nature).

L'Apport en Numéraire et l'Apport en Nature équivalent ensemble à un montant total de cent quatre-vingt-douze millions cent onze mille sept cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 192.111.789) (l'Apport).

L'Apport sera affecté de la manière suivante:

(i) un million neuf cent vingt-et-un mille cent dix-huit dollars américains (USD 1.921.118) au compte capital social de la Société; et

(ii) cent quatre-vingt-dix millions cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-et-onze dollars américains (USD 190.190.671) au compte de réserve de prime d'émission rattaché aux PSPOR de la Société.

Le montant de cent soixante-dix millions quatre cent soixante-cinq mille sept cent dollars américains (USD 170.465.700) (étant l'Apport en Numéraire) est à la disposition de la Société, la preuve de quoi a été dûment apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

L'estimation de l'Apport en Nature est documentée entre autres par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat indique en substance que:

«- CII, Luxembourg Branch est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité sans déduction;

- sur base de tous les renseignements fournis à CII, Luxembourg Branch, la Créance apportée à la Société est évaluée au moins à vingt-et-un millions six cent quarante-six mille quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 21.646.089);

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par CII, Luxembourg Branch, à la Société et n'est pas sujette à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par CII, Luxembourg Branch, et dès l'apport de la Créance par CII, Luxembourg Branch, à la Société, la Société deviendra le propriétaire à plein titre de la Créance, la Créance est éteinte par voie de confusion au sens de l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à dix millions huit cent trente-et-un mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 10.831.326), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et dix millions huit cent six mille trois cent vingt-six (10.806.326) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une Part Sociale et collectivement appelées les Parts Sociales."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription de ces modifications.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2014. Relation: ECH/2014/864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 mai 2014.

Référence de publication: 2014064094/231.

(140075226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

DMS Offshore Investment Services (Europe) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.905.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 17 avril 2014

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

- Monsieur Allen Foley a démissionné de son mandat de gérant de classe A en date du 17 avril 2014.
- Madame Natisha Nicole Ramroop, née le 24 septembre 1978 à Trinidad et Tobago, résidant professionnellement au 5 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, est nommée gérant de classe A avec effet au 17 avril 2014, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064937/16.

(140075445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Organaen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hoscheid, 1, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 150.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063620/10.

(140073652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Overwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Overwin S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063623/11.

(140074218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Oppidum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.881.

EXTRAIT

- Mme Michèle Berger, M. Frédéric Fasel et M. Pascal Chauvaux démissionnent en date du 22 avril 2014.
- Le Conseil d'Administration du 29 janvier 2014 nomme M. Marc Wenda (demeurant professionnellement 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg), M. Nicolaus P. Bocklandt (demeurant professionnellement European Bank and Business Center, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) et M. Mike Kara (demeurant professionnellement 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) en tant qu'administrateurs avec effet au 22 avril 2014, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2014063625/14.

(140074191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

CREI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.107.256,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.990.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

AGF1B7 Limited, a limited company governed by the laws of British Virgin Islands, established and having its registered office at Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Romasco Place, P.O. Box 3140 (British Virgin Islands), registered with the Companies' Registry of the British Virgin Islands under the number 1447477,

here duly represented by Mr. Ryan MATHISON, director of AGF1B7 Limited, professionally residing in Bermuda.

Such appearing party is the sole shareholder and represents the entire share capital of CREI Investment S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.990, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 5 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1866, on 2 August 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of sixty-three million ninety-four thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 63,094,756), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to a new amount of sixty-three million one hundred seven thousand two hundred fifty-six euro (EUR 63,107,256);

2. Creation of ten (10) different classes of shares to be named Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, and conversion of the sixty-three million one hundred and seven thousand two hundred and fifty-six (63,107,256) Company shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, into:

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class A shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class B shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class C shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class D shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class E shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class F shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class G shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class H shares,
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class I shares, and
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class J shares;
- with a par value of one euro (EUR 1) each;

3. Decision to fully restate the articles of association of the Company;

4. Resignation of and discharge to existing managers;

5. Appointment of new managers;

6. Miscellaneous.

Then the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty-three million ninety-four thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 63,094,756), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to a new amount of sixty-three million one hundred seven thousand two hundred fifty-six euro (EUR 63,107,256), through the issuance of sixty-three million ninety-four thousand seven hundred fifty-six (63,094,756) new shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the sixty-three million ninety-four thousand seven hundred fifty-six (63,094,756) newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of sixty-three million ninety-four thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 63,094,756).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of a receivable the Sole Shareholder holds against the Company and having a value of sixty-three million ninety-four thousand seven hundred fifty-six euro (EUR 63,094,756).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves to:

(i) create the following new classes of shares to be denominated as follows: Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

(ii) convert the existing sixty-three million one hundred seven thousand two hundred fifty-six (63,107,256) Company shares with a par value of one euro (EUR 1) each into:

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class A shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class B shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class C shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class D shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class E shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class F shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class G shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class H shares,
- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class I shares, and

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class J shares;
with a par value of one euro (EUR 1) each;

Third resolution

As the result of the first and second resolutions, the sole shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without changing its corporate object, so that they shall henceforth read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name CREI Investment S.à.r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at sixty-three million one hundred seven thousand two hundred fifty-six euro (EUR 63,107,256), represented by sixty-three million one hundred seven thousand two hundred fifty-six (63,107,256) shares divided as follows:

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class A shares (the “Class A Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class B shares (the “Class B Shares”),

- six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class C shares (the “Class C Shares”),
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-five (6,310,725) Class D shares (the “Class D Shares”),
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class E shares (the “Class E Shares”),
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class F shares (the “Class F Shares”),
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class G shares (the “Class G Shares”),
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class H shares (the “Class H Shares”),
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class I shares (the “Class I Shares”), and
 - six million three hundred and ten thousand seven hundred and twenty-six (6,310,726) Class J shares (the “Class J Shares”),
- with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. class J to A shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company’s share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

“Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class I Shares, and then, the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend

distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class I Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders acknowledges the resignation of the existing managers and resolves to grant full discharge to the resigning managers for the services performed during their mandate.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint as new managers of the company without term:

- Mr. Jason Michael LUCAS, born on 11 July 1980 in Colorado (United States of America), residing at Courtfield Gardens Flat 2, London SW5 0ND, United Kingdom;
- Mr. Fabrice GEIMER, born on 23 January 1978 in Arlon (Belgium), professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and
- Mr. Roberto CHIAPPALONE, born on 15 May 1978 in Metz (France), professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately six thousand nine hundred euro (EUR 6,900.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

AGF1B7 Limited, une limited liability company constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Romasco Place, P.O. Box 3140 (British Virgin Islands), immatriculée au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1447477,

ici dûment représentée par Monsieur Ryan MATHISON, administrateur de AGF1B7 Limited, résidant professionnellement aux Bermudes.

La partie comparante est l'associé unique et représente l'entière part du capital social de CREI Investment S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.990 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 1866 en date du 8 août 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute condition de préavis et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 63.094.756), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six euros (EUR 63.107.256);

2. Création de dix (10) différentes classes de parts sociales appelées Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J; et conversion des soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six (63.107.256) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en:

- six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe A,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe B,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe C,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe D,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe E,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe F,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe G,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe H,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe I et
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe J,
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3. Refonte des statuts de la Société;

4. Démission et décharge des gérants actuels;

5. Nomination des nouveaux gérants;

6. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 63.094.756), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sur un nouveau montant de soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six euros (EUR 63.107.256) par l'émission de soixante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-six (63.094.756) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'intégralité des soixante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-six (63.094.756) parts sociales nouvellement émises sont souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de soixante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 63.094.756).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites par l'Associé Unique ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société et ayant une valeur de soixante-trois millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-six euros (EUR 63.094.756).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Associé Unique se résout à:

(i) Créer des nouvelles classes appelées comme suit: Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J.

(ii) Convertir les soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six (63.107.256) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en:

- six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe A,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe B,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe C,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe D,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe E,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe F,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe G,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe H,
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe I et
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe J,
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Troisième résolution

En conséquence de la première et deuxième résolution, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société sans changer son objet social et qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de CREI Investment S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six euros (EUR 63.107.256), représenté par soixante-trois millions cent sept mille deux cent cinquante-six (63.107.256) parts sociales divisées comme suit:

- six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe A («Parts Sociales de Classe A»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe B («Parts Sociales de Classe B»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe C («Parts Sociales de Classe C»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-cinq (6.310.725) Parts Sociales de Classe D («Parts Sociales de Classe D»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe E («Parts Sociales de Classe E»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe F («Parts Sociales de Classe F»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe G («Parts Sociales de Classe G»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe H («Parts Sociales de Classe H»),
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe I («Parts Sociales de Classe I») et
 - six millions trois cent dix mille sept cent vingt-six (6.310.726) Parts Sociales de Classe J («Parts Sociales de Classe J»),
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Classe J à Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d’émission (jusqu’au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n’a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d’émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d’émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n’ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d’Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l’annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d’Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d’Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d’inclure ou d’exclure dans la fixation du Montant Total d’Annulation, la prime d’émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d’Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d’Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l’insolvabilité ou tout autre événement similaire d’un des associés n’entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d’inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l’associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu’un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l’exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu’à ce qu’un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu’une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l’acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l’article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l’associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu’un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n’est cependant pas requis dans l’hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L’assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu’il détient.

8.3 Dans l’hypothèse où et tant que la Société n’a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d’ordinaire de la compétence de l’assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de

décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Au moins 30 jours avant toute assemblée des associés, les associés doivent en être notifiés et cette notification doit contenir un agenda expliquant de façon raisonnable les points à être discutés lors de l'assemblée convoquée. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe F auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe F détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe G auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe G détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe H auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe H détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe I auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcents (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe I détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de la Classe J) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de la Classe I).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

H. Disposition finale- Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés reconnaît la démission des gérants existants et se résout d'accorder la décharge entière des gérants démissionnant des services prestés pendant leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés se résout de désigner en tant que nouveaux gérants de la société sans terme:

- Monsieur Jason Michael LUCAS, né le 11 juillet 1980 à Colorado (Etats-Unis), résident professionnellement à Court-field Gardens, Flat 2, London SW5 0ND, Grande-Bretagne;
- Monsieur Fabrice GEIMER, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), résident professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et
- Monsieur Roberto CHIAPPALONE, né le 15 mai 1978 à Metz (France), résident professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à sa charge en raison de cet acte notarié est évalué à environ six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MATHISON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. LAC/2014/19266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064095/818.

(140075159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Otto Invest & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.643.

Monsieur Mattia MALACALZA, demeure désormais Via d'Alberti 12, CH-6900 Lugano (Suisse).

Luxembourg, le 07 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014063627/10.

(140073848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pacific Mezz Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014063628/11.

(140074118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

SWM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.079.250,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 180.186.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société, datée du 6 mai 2014, que le siège social de la Société est transféré du 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, avec effet au 7 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063725/15.

(140074122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Zeus Capital SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 159.523.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 30 Avril 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

Mr Fabio Mazzali

Via San Gottardo 61

CH-6900 Massagno, Suisse

Mr Michele Di Tuccio

Via San Gottardo 61

CH-6900 Massagno, Suisse

Mr Marco Sagramoso

2A, Via Trevano,

CH-6900 Lugano, Suisse

Mr Stefano Recchia

Via San Gottardo 61

CH-6900 Massagno, Suisse

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l., avec siège social au 560 Rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société a été prolongé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 Décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 8 Mai 2014.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2014064680/32.

(140075296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.
